



SECTEUR CONVENTIONS COLLECTIVES

Négociation collective – Salaires, pouvoir d'achat - Représentativité – Modes d'organisation du travail

☎ : 01.40.52.84.17 - 📠 : 01.40.52.84.18 - marie-alice.medeuf@force-ouvriere.fr

Déclaration de Force Ouvrière
- CNNC du 14 décembre 2015 -

Revalorisation du SMIC au 1er janvier 2016

Madame la Ministre,
Mesdames, Messieurs,

FORCE OUVRIERE tient tout d'abord à saluer le riche travail de recherche documentaire contenu dans le rapport du groupe d'experts sur le SMIC.

Ce rapport pointe à juste titre le fait que les salariés payés au SMIC sont plus fréquemment concernés par les contrats de travail courts et le travail à temps partiel.

Il met également en lumière les conditions plus dégradées des salariés au SMIC par rapport aux autres salariés (manque de valorisation de leur travail, rythmes de travail plus contraignants, grande insécurité économique...).

Pour autant, la conclusion de ce rapport nous est apparue très décevante.

En effet, une fois de plus, et pour sa 9^{ème} année consécutive, le groupe d'experts préconise de ne pas accorder de coup de pouce au SMIC.

Nous n'avons pas manqué de faire savoir notre déception dans notre contribution annexée à ce rapport. Sans reprendre notre contribution, il est dommage que le rapport en arrive à une telle conclusion, alors même qu'il a préalablement soulevé d'inquiétants constats sur la situation des salariés au SMIC.

En somme, la conclusion du rapport s'inscrit en totale contradiction avec le vécu des salariés au SMIC ! C'est un rapport paradoxal.

Nous pensons donc qu'il s'agit bien là d'une posture et d'une volonté politique de ne pas augmenter le SMIC.

Dans ces conditions, comment les salariés aux revenus modestes pourraient-ils ne pas se sentir frustrés, alors même qu'ils subissent de plein fouet les politiques libérales et que, dans le même temps, de nombreuses aides sont accordées aux entreprises ?

Pour FORCE OUVRIERE, il ne serait donc pas raisonnable que le Gouvernement suive la recommandation du rapport visant à ne pas octroyer de coup de pouce au SMIC au nom d'une soi-disant « incertitude » qui résulterait d'une augmentation des salaires.

Les salariés au SMIC, dont le nombre est croissant (plus de 1,7 million début 2015) ne sont-ils pas eux-mêmes dans l'incertitude ?

Nous refusons que le pouvoir d'achat des salariés soit une nouvelle fois sacrifié au nom des incertitudes économiques !

Point n'est besoin de rappeler l'attachement de notre organisation au SMIC comme outil indispensable pour assurer la protection des salariés les plus vulnérables et comme filet de sécurité.

L'argument selon lequel une augmentation du SMIC pourrait nuire à l'emploi ne tient pas.

En revanche, ce qui est certain, c'est qu'un coup de pouce au SMIC impulserait une dynamique salubre à l'heure où le pouvoir d'achat est en berne.

Cela permettrait de relancer la consommation des ménages, et par là même, la croissance.

L'octroi d'un coup de pouce au SMIC permettrait aussi de relancer les négociations de branches sur les minima conventionnels. Sur ce dernier point, nous déplorons le fait qu'un certain nombre de branches comportent toujours un ou plusieurs coefficients sous le SMIC (24 branches couvrant au moins deux millions de salariés sont concernées en décembre 2015).

Veut-on vraiment endiguer ce phénomène de rattrapage à chaque revalorisation du SMIC ? Si tel est le cas, il convient de prendre les mesures qui s'imposent afin de rendre effective l'obligation de négocier dans les 3 mois qui suivent la revalorisation du SMIC, comme le prévoit la loi Warsmann de 2012.

Nous rappelons par ailleurs que nous plaidons pour que les exonérations de cotisations patronales soient calculées sur les minima conventionnels et non sur le SMIC quand ils sont inférieurs au SMIC.

Pour FORCE OUVRIERE, l'augmentation du pouvoir d'achat demeure la revendication immédiate et prioritaire pour tous les travailleurs.

A ce titre, nous revendiquons une hausse du SMIC, afin que celui-ci atteigne, à terme, 80 % du salaire médian (soit 1780 Euros bruts mensuel).

Nous demandons par ailleurs une revalorisation de la valeur du point d'indice, gelé depuis 2010, ainsi qu'une augmentation générale des salaires, pensions, retraites, allocations et minima sociaux.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Paris, le 14 décembre 2015